

Communication sur le Progrès 2009



Hacot et Colombier

Notre entreprise : Hacot & Colombier

Hacot & Colombier est une société spécialisée dans le linge de maison. Nous traitons toute la chaîne de vie du produit. Les stylistes créent le dessin, puis l'article est produit – une partie de la production est réalisée en France le reste provenant de Tunisie ou d'Asie – ensuite, l'article est conditionné puis enfin commercialisé. Livrant la grande distribution, nous sommes une entreprise innovante offrant des produits de qualité à nos nombreux clients. Nous avons su nous adapter aux diverses mutations de l'environnement économique mondial et saisir les nouvelles opportunités du marché.

Renouvellement de l'engagement du Président, Antoine HACOT

Notre entreprise est membre du Pacte Mondial depuis 2001. Chaque année, nous nous efforçons de nous fixer des objectifs d'amélioration en accord avec les principes du pacte.

Cette année, nous renouvelons de nouveau notre engagement envers les 10 principes du Pacte Mondial et en illustrons le principe n°1 relatif aux Droits de l'Homme via cette bonne pratique.

Une entreprise engagée dans le développement durable

Basant toutes nos actions d'amélioration continue sur le développement durable, notre société innove en proposant des produits biologiques, équitables, avec la gamme « Maison Nature », créée des labels écologiques comme Ecolor qui ont fait l'objet de certaines de nos précédentes Communications sur le Progrès.

Nous nous appuyons sur la responsabilité à l'égard du public, la transparence, la communication sur les performances sociales et environnementales à l'ensemble des collaborateurs, des fournisseurs et des clients.

Nous souhaitons illustrer l'année 2008 par notre volonté d'amélioration sur le thème de la santé et de la sécurité au travail, respectant le principe n°1 : « Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ».

Santé et sécurité au travail, projet de l'année 2008

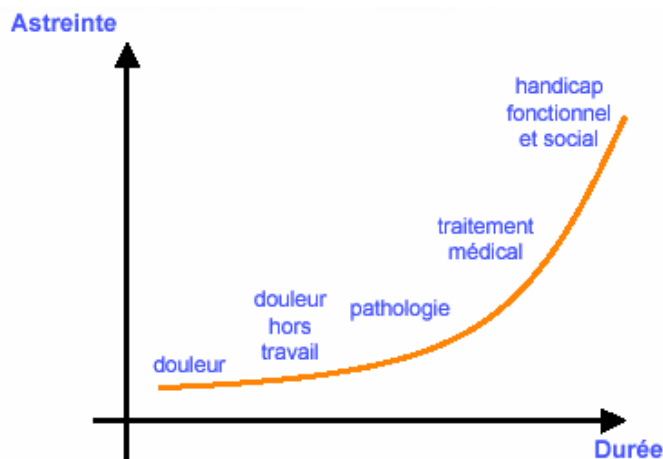
Afin de réduire le nombre de maladies professionnelles, principalement les troubles musculo-squelettiques (TMS), ainsi que le stress professionnel, nous avons décidé d'agir concrètement pour l'amélioration des conditions de travail de nos employés.

Pour cela, nous avons fait appel à l'ARACT, Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail en fin d'année 2007.

La santé et la sécurité au travail est un enjeu primordial pour la société, notamment pour les employés du secteur emballage du fait de l'ancienneté des salariés, des postures adoptées, des gestes répétitifs et des efforts effectués ...

Action concrète de l'ARACT

Les TMS affectent principalement les muscles, les tendons et les nerfs des membres supérieurs au niveau du poignet, des épaules et du coude. Le secteur conditionnement de l'entreprise est donc particulièrement touché. L'analyse ergonomique des causes de ces troubles musculo-squelettiques a eu lieu au début de l'année 2008.



Des conditions de travail non optimales causent parfois des maladies professionnelles. D'autres conséquences peuvent en découler, comme une augmentation du taux d'absentéisme, une baisse parfois significative de la production, des changements de comportement... Des conflits de logique apparaissent entre ce qui est demandé à l'employé, et ce que la tâche en elle-même lui demande.

En partenariat avec l'ARACT, nous avons recherché des pistes de solution en mobilisant les acteurs adéquats. L'identification des risques a été possible, tout au long de l'année, grâce à un groupe de travail composé de trois opératrices volontaires, d'âges et d'anciennetés différents, de deux membres du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), des responsables du secteur, de l'atelier et de la qualité, et enfin du médecin du travail.

La méthode d'identification des risques a été la suivante :

- **La définition du poste** (conditionnement) ;
- **La définition de la tâche** (colisage, approvisionnement, fourniture, mise sur table, ensachage et remplissage des colis) ;
- **Les exigences de la tâche** (respect des cahiers des charges des clients, qualité, délais et compétences) ;
- **Les caractéristiques des personnes** (âge et ancienneté) ;
- **L'analyse des facteurs de risques** (techniques, organisationnels et humains)

Résultats qualitatifs de l'étude

L'étude a démontré que la rémunération en fonction du rendement causait du stress chez le personnel. Le système de rémunération a donc changé, les opératrices ne sont dorénavant plus payées au rendement, ce qui a clairement diminué les tensions.

L'ambiance qui règne dans un groupe de travail a un fort impact sur la motivation et la production. L'ambiance était quelque peu altérée du fait d'une différence de rémunération entre certains articles, une taie d'oreiller étant moins difficile à conditionner qu'une housse de couette par exemple du fait de sa taille, de son poids... Nous avons constaté que

cela créait une « course » entre les opératrices, impliquant dès lors de l'individualisme, une rotation limitée entre les opératrices, plus d'erreurs et donc des gestes et du stress en plus. Autre exemple, la différence de production avec des tables de composition hétérogène incluant des personnes physiquement en difficulté.

Nous avons donc permis la rotation des opératrices, avons augmenté leur polyvalence, sur la même ligne de production mais avec des produits différents... Outre la variété qu'il introduit dans les gestes, le changement de poste limite la fatigue physique et accroît l'intérêt du travail. Ces changements dans l'organisation font partie des actions pour lutter contre les TMS.

Nous souhaitons faire un transfert méthodologique afin de pouvoir reproduire l'identification des risques de TMS dans d'autres secteurs de l'entreprise.

Résultats quantitatifs de l'étude

Lors de l'année 2007, sur quatre maladies professionnelles déclarées deux ont été reconnues. A la fin de l'année 2008, au terme de l'étude menée par l'ARACT, le nombre de TMS reconnues n'a pas augmenté. Notre objectif, pour l'année 2009 est de poursuivre sur cette lancée.

En 2007, le taux de gravité, calculé en fonction du nombre d'heures travaillées et de l'effectif moyen était de 14,9%. Au cours de l'année 2008, le taux a diminué, grâce aux moyens mis en place, pour atteindre une valeur de 14,2%.

Nous souhaitons que ce taux atteigne 13% l'an prochain.

Lorsque nous avons débuté l'étude avec l'ARACT, nous avons constaté qu'un apport de matériel de levage pourrait éviter de nombreux gestes défavorables de remplissage des cartons. Le nombre de transpalettes de mise à hauteur des produits est donc passé d'un rapport de une transpalette pour quatre tables de conditionnement à une pour deux tables.

Cette action mise en œuvre tout au long de l'année 2008 nous a permis de rendre l'activité pérenne et durable.